

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE
MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 18 septembre deux mil vingt-trois. Par suite d'une convocation en date du 11/09/2023, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le dix-huit septembre deux mil vingt-trois, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice	9
Présents	7
Votants	7
Pour	7
Contre	0
Abstention	0
Délibération n° 202309/03	

Présents : FLORANCE Olivier, JACQUIOT Muriel, MAGNIEN Karine, POLLET Lucie, ANDRÉ Jean-Philippe, MARLOT fanny, HAUTIER Sandra,

Excusés : VILLIÉ Véronique, MIL-HOMENS Ticiano,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article

L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Sandra HAUTIER est désignée pour remplir cette fonction.

LOCATION ET REGLEMENT DU PODIUM

Le Maire propose que le podium nouvellement rénové soit mise à disposition du public pour des activités de loisirs.

Le Conseil émet un avis favorable en établissant :

- Une convention de location du podium
- Un Etat récapitulatif du matériel

Le Conseil décide de fixer le tarif de la location par manifestation à :

- 150 Euros
- Une caution de 3000,00 Euros

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Baslieux-lès-Fismes,

Lucie POLLET
2023.09.29 13:31:10 +0200 Le 29/09/2023,
Ref:20230929_172401 Maire, Lucie POLLET
Signature numérique
le Maire

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 29/09/2023 à 13h38

Référence de l'AR : 051-215100322-20230918-202309_03-DE

Publié le 29/09/2023 ; Affiché le 29/09/2023 ; Rendu exécutoire le 29/09/2023